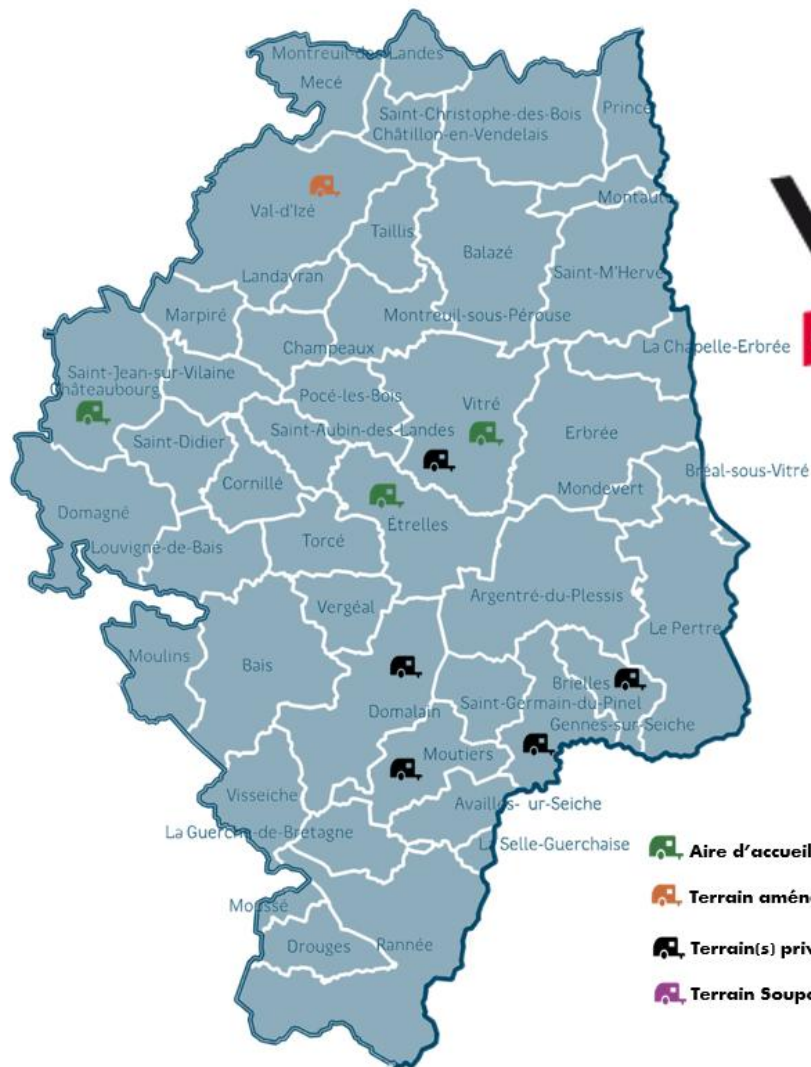




- Aire d'accueil
- Terrain aménagé locatif
- Terrain(s) privé(s) occupé(s) par des résidences mobiles
- Terrain Soupape

Liste des communes de + 5000 habitants

- Châteaubourg 7668
- Vitré 19553

Liste des communes de - 5000 habitants

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Argentré-du-Plessis 4678 • Availles-sur-Seiche 682 • Bais 2516 • Balazé 2249 • Bréal-sous-Vitré 641 • Brieilles 695 • Champeaux 518 • Châtillon-en-Vendelais 1736 • Cornillé 996 • Domagné 2485 • Domalain 2067 • Drouges 514 • Erbrée 1764 • Étrelles 2709 • Gennes-sur-Seiche 960 • La Chapelle-Erbrée 742 • La Guerche-de-Bretagne 4461 • La Selle-Guerchaise 163 • Landavran 710 • Le Pertre 1401 • Louvigné-de-Bais 1925 • Marpiré 1045 • Mecé 621 | <ul style="list-style-type: none"> • Mondevert 832 • Montautour 269 • Montreuil-des-Landes 239 • Montreuil-sous-Pérouse 1073 • Moullins 740 • Moussé 338 • Moutiers 936 • Pocé-les-Bois 1375 • Princé 405 • Rannée 1104 • Saint-Aubin-des-Landes 953 • Saint-Christophe-des-Bois 566 • Saint-Didier 2081 • Saint-Germain-du-Pinel 1007 • Saint-Jean-sur-Vilaine 1394 • Saint-M'Hervé 1398 • Taillis 1043 • Torcé 1270 • Val-d'Izé 2649 • Vergéal 823 • Visseiche 864 |
|---|---|

Communes disposant d'un équipement d'accueil de GdV

Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25

1

Objectifs spécifiques à l'EPCI/communes

Création de 3 équipements spécifiques d'habitat mixte adaptés (Terrains familiaux locatifs ou logements sociaux adaptés)	●
Réhabiliter les aires de Vitré ● et Etreilles ●	●
Participer à la gouvernance du schéma	●
Réfléchir à la mutation de l'aire de Val d'Izé en habitat diversifié locatif GDV	●
Dynamiser et coordonner les projets sociaux des aires	●

Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	●
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	●
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrain privés)	NR
Intégrer les besoins d'ancrage des Gdv dans le PLH	●
Intégrer les besoins d'ancrage dans le PDALHPD	NR
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	NR
Accompagner les familles vers les actions de droit commun sur le territoire	●

NR= non renseigné

Constats et enjeux

Outre les habitats diversifiés qui n'ont pu être réalisés sur la durée du schéma 2020/25, les projets sociaux de Vitré et Etreilles n'ont pas non plus été mis en place. Il est à noter que Val d'Izé a engagé la mutation de son aire en terrain aménagé pour les familles ancrées sur son territoire.

L'aire de Vitré a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation en 2024, ayant nécessité une fermeture d'un mois et permis par exemple la création d'un terrain de pétanque (souhait exprimé par les voyageurs). L'aire d'Etreilles fait régulièrement l'objet de travaux d'entretien (nettoyage, élagage) mais est souvent concernée par des faits de détérioration (tags, robinetterie, ...).

Enjeu de réaliser le diagnostic social de l'étude d'opportunité sur Vitré Communauté + identification de fonciers + dynamisation des projets sociaux des aires.

Les aires d'accueil

(Équipements adaptés aux ménages isolés)

3 aires inscrites au schéma 2020/25 ●

16 emplacements ménages ●

Taux d'occupation moyen de **62.4%** entre 2020 et 2025 ●

2021	2022
99.7%	94%
●	●
2023	2024
100%	100%
●	●

Aire de CHATEAUBOURG

Taux d'occupation annuel (ALT2)

2021	2022
50.3%	33%
●	●
2023	2024
27%	52%
●	●

Aire de ETRELLES

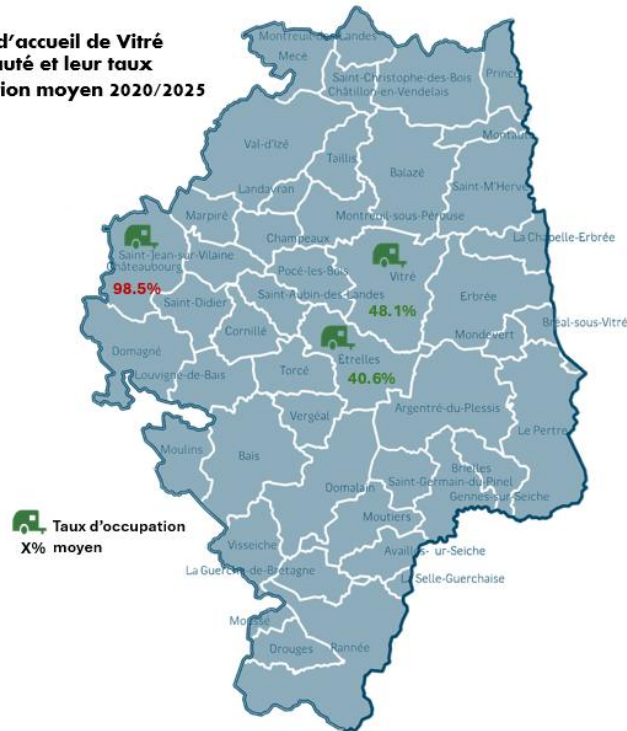
Taux d'occupation annuel (ALT2)

2021	2022
45%	47.5%
●	●
2023	2024
50%	50%
●	●

Aire de VITRÉ

Taux d'occupation annuel (ALT2)

Les aires d'accueil de Vitré Communauté et leur taux d'occupation moyen 2020/2025



Constats et enjeux

Si les taux d'occupation des aires de Vitré et d'Etrelles sont plutôt stables et permettent un accueil possible des ménages de passage à l'échelle de l'EPCI, on constate sur l'aire de Chateaubourg une sédentarisation des ménages avec un taux élevé d'occupation : 98.5% en moyennes sur 4 ans.

Une réflexion est en cours au sein de Vitré Communauté concernant l'éventuelle évolution de l'aire d'accueil de Chateaubourg en habitats adaptés, projet nécessitant cependant la prise en compte de la situation sociale des voyageurs actuellement installés. Au regard du diagnostic il n'y a pas lieu dans l'immédiat de réfléchir à l'aménagement d'un nouvel équipement. L'EPCI ayant fait le choix de privilégier, dans un premier temps, la médiation pour gérer les stationnements hors équipement.

Enjeu de finaliser l'étude d'opportunité (diagnostic social) pour envisager une réponse adaptée pour les familles de Chateaubourg + enjeu d'entretenir les aires de Vitré et Etrelles.

Les aires de grands passages (4 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)

Pas de prescription au schéma 2020/25 ●

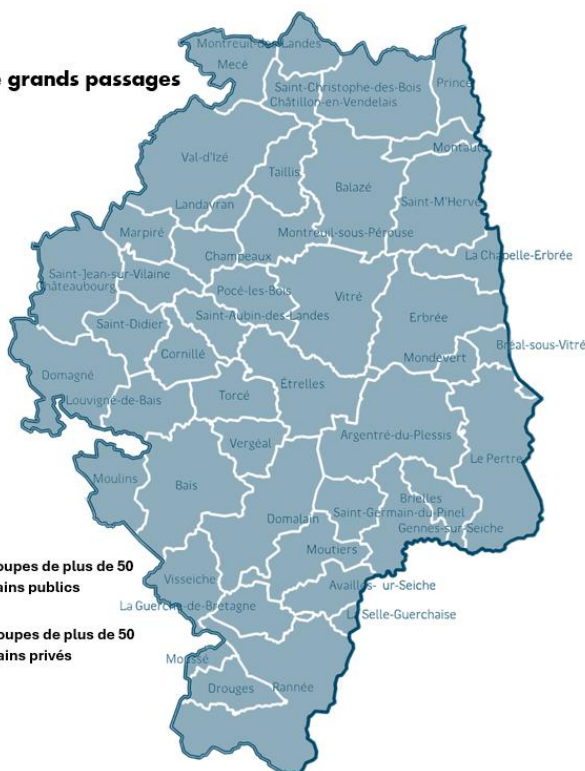
Aucune demandes entre 2020 et 2025 ●

Aucun stationnement entre 2020 et 2025 ●

Grands passages (50 à 200 caravanes)	(Source Coordination GP)			
	2021	2022	2023	2024/2025
Demandes reçues	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●
Groupes installés hors aire de grand passage	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●
Communes impactées par les installations	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●

Stationnements de grands passages
2021/2025

- Installations de groupes de plus de 50 caravanes sur terrains publics
- Installations de groupes de plus de 50 caravanes sur terrains privés



Constats et enjeux

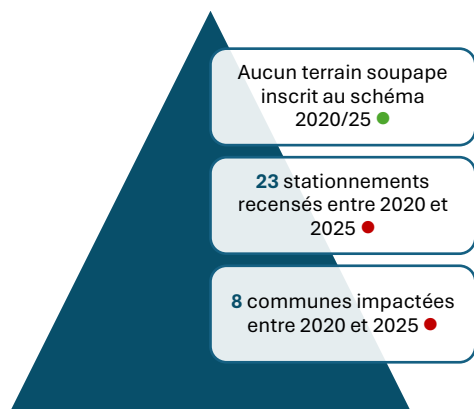
Le territoire de Vitré communauté n'a jamais été sollicité par les groupes de 50 à 200 caravanes depuis 2003

Pas d'enjeu d'accueil sur ce sujet.

Les terrains soupapes

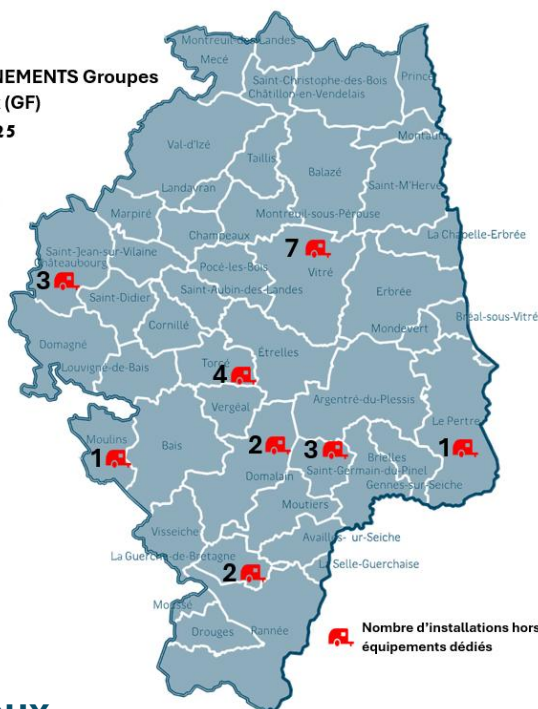
(Aires de grands passages d'1 ha)

Équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 50 caravanes



Commune	Nombre de stationnements GF hors équipement dédié (< 50 caravanes)				TOTAL
	2021	2022	2023	2024 2025	
Vitré	2 ●●	2 ●●	2 ●●	1 ●●	7 ●●
Torcé	0 ●●	0 ●●	0 ●●	4 ●●	4 ●●
Chateaubourg	0 ●●	1 ●●	0 ●●	2 ●●	3 ●●
St Germain du Pinel	0 ●●	0 ●●	1 ●●	2 ●●	3 ●●
La Guerche de Bretagne	1 ●●	0 ●●	1 ●●	0 ●●	2 ●●
Le Pertre	0 ●●	1 ●●	0 ●●	0 ●●	1 ●●
Domalain	0 ●●	1 ●●	1 ●●	0 ●●	2 ●●
Moulins	0 ●●	1 ●●	0 ●●	0 ●●	1 ●●
TOTAL	3	6	5	9	23

STATIONNEMENTS Groupes Familiaux (GF)
2021/2025



Constats et enjeux

Stationnements réguliers, chaque année, sur le terrain en herbe jouxtant l'aire d'accueil de Vitré de groupes familiaux d'une vingtaine de caravanes. La réflexion est en cours concernant la création d'un terrain soupape – projet rendu complexe compte tenu des tensions foncières constatées sur le territoire et de la faiblesse des financements mobilisables.

Si les capacités d'accueil sur les communes de Val d'Izé et Etréles apparaissent comme suffisantes pour accueillir les voyageurs de passage, ce n'est pas le cas pour la commune de Vitré et plus largement pour le sud du département. Cela peut s'expliquer par la sédentarisation des familles sur l'aire de Chateaubourg ou par un dispositif insuffisamment dimensionné pour l'EPCI. La création de TFL et de terrains de petits passages ou soupapes pourrait être une réponse à cette situation.

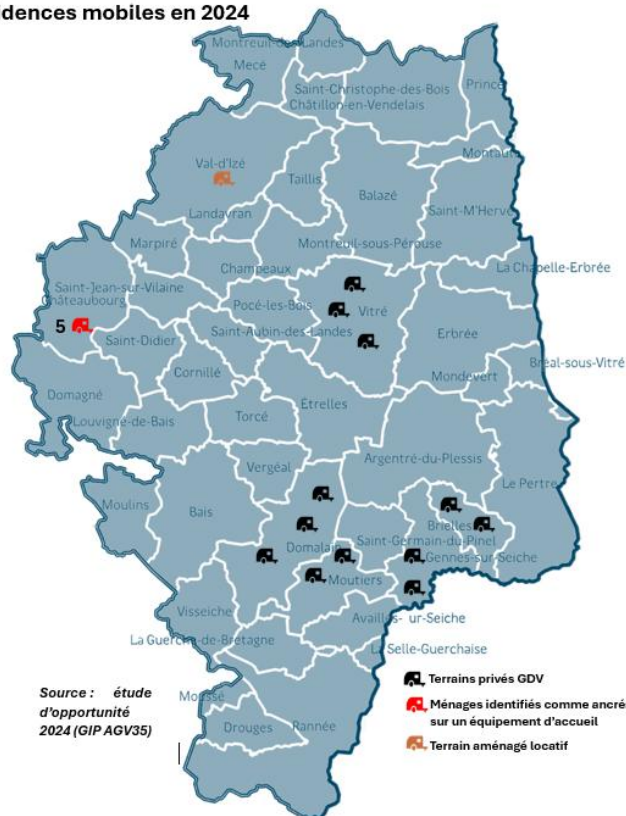
Enjeu d'étudier la création d'un terrain soupape sur la commune de Vitré, et un autre sur le sud de l'EPCI pour accueillir les groupes familiaux de passage. Pour le secteur sud, l'EPCI retient le principe de privilégier la médiation et de se laisser le temps d'observer l'évolution quant à ces stationnements sur la durée du schéma.

Les solutions d'habitat diversifié

(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)

Nombre de Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/3 ●
Nombre de places en Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/12 ●
Autres équipements réalisés	Terrain aménagé pour 3 ménages à Val d'Izé ●
Précisez le type d'équipement :	/
Nombre de logements sociaux adaptés (PLAi) au stationnement de résidences mobiles	0 ●
Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	À recenser
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L 444-1 du code de l'urbanisme	Une douzaine de terrains (étude d'opportunité 2024)
Nombre de terrains possiblement régularisables	À définir

Terrains privés recevant des résidences mobiles en 2024



Constats et enjeux

L'aire d'accueil de Val d'Izé est en cours de transformation en solution d'habitat diversifié (terrain aménagé). Enjeu de proposer de l'offre légale d'ancrage pour les autres ménages demandeurs, notamment sur Chateaubourg. Par ailleurs besoin d'accompagner les mairies dans le traitement des situations d'occupation de terrains privés par des résidences mobiles.

Enjeu de **d'approfondir l'étude des terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI** pour qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N (toutes les mairies n'ont pas répondu à l'enquête).

Enjeu de **créer les TFL prescrits sur les communes de Chateaubourg et de Vitré** après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses.



Le développement social

(Prise en compte des besoins des ménages Gdv du territoire)

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.

0

Vitré Communauté non concernée

1/3 protocoles de scolarisation ●

3/3 livrets d'accueil adaptés ●

1/3 réunions de bilan annuel des aires ●

1/3 projets sociaux coordonnés ●

2024	Commune		
	VITRE	ETRELLES	CHATEAUBOURG
Coordination du projet social	Non ●	Non ●	Oui ●
Nombre de réunion projet social	0 ●	0 ●	1 ●
Livret d'accueil adapté	Oui ●	Oui ●	Oui ●
Protocole de scolarisation	Oui ●	Non ●	Oui ●
Nombre de réunion scolarisation	0 ●	0 ●	1 ●
Nombre d'élections de domicile CCAS ou mairie	À renseigner	À renseigner	4

Constats et enjeux

Coordination et partenariat forts sur Chateaubourg.

Même en l'absence de protocole de scolarisation mis à jour et/ou de réunion, l'accueil des enfants de voyageurs est effectif à Vitré et ne pose pas de difficulté.

Enjeu de mettre en place une coordination et une animation des projets sociaux sur Vitré et Etrelles. Les projets sociaux des aires renforcent la prise en compte des besoins des Gdv, leur accès aux droits et facilitent la gestion des équipements.

Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

Accueil (ALT2, urbanisme, marchés, ...)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux, ...)	Coordination sociale (Santé, scolarisation, accès aux droits, insertion, ...)
ETP au titre des services supports (juridique et marchés publics) et ALT 2	ETP au titre du suivi du schéma et de la coordination avec AGV 35	ETP pour le protocole de scolarisation et l'actualisation du livret d'accueil

La Gestion

(Gestion des aires : cf annexe 1)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ETP
Déléguée	Gestion des aires confiées aux communes : - Vitré : 0,10 ETP - Val d'Izé : 0,10 ETP - Etreilles : 0,02 ETP		0.22 ETP
Régie	Assistante de pôle (suivi et contrôle de la régie)		0,10 ETP
	Responsable de pôle (coordination prestataire/ service technique, gestion des dysfonctionnements et procédures lors d'événements ou infraction au règlement intérieur)		0,10 ETP
	Service technique : Intervention du chantier d'insertion de l'EPCI pour assurer la gestion des espaces verts des 4 aires d'accueil Intervention du service technique de l'EPCI à la demande de certains gestionnaires en cas de travaux / dégradations et intervention du responsable du service technique en cas de besoin sur les stationnements illicites – à la demande.		ETP

La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	Vice-présidence en charge de la santé et de la solidarité ●
Technicien EPCI en charge	Directrice des solidarités ●
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	5/8 ●
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	0/13 ●
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	Oui ● Comité technique de la révision du schéma (2024/25)

Constats et enjeux

Participation active de Vitré Communauté aux instances de suivi du schéma.

Enjeu de poursuivre l'implication des élus et techniciens dans le suivi du schéma et de davantage s'impliquer dans le CA d'AGV35.



Nom et adresse de l'aire : **Vitré** chemin de Ruillé

Date de la visite : **24 février 2025**

Nom du rédacteur : **AGV35**

Représentant de l'EPCI : **Nelly JACOB**

Normes en vigueur : Équipement	
La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	Oui ●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	Oui ●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	Oui ●
Normes en vigueur : Gestion	
La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	Oui ●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	Oui ●
Déchets collectés de manière régulière	Oui ●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	Non ●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	Oui ●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	Oui ●
Éléments complémentaires	
Règlement intérieur conforme au décret ● et affiché ●	Oui ●
Accès à internet (wifi)	
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	Oui ●
Absence de Mobil-home	Non ●
Absence de Cabanisation	Non ●
Présence d'encombrants/ferraille	Non ●
Logiciel départemental de gestion	Oui ●
Absence de dettes au 31/12/2024	1307

Constats et enjeux

Le logiciel départemental de gestion est utilisé depuis plusieurs années par les gestionnaires. Un livret d'accueil est distribué également depuis plusieurs années et transmis chaque année lors des contrôles liés au versement de l'ALT2. Aménagement d'un terrain de pétanque en lieu et place de l'aire de ferrailage (fin des dépôts). Si le projet social n'est pas formalisé, un suivi des demandes de premier niveau est assuré par les gestionnaires présents quotidiennement sur l'aire. Une orientation vers le CCAS est proposée, en cas de besoin. Une prise de contact est en cours avec le Centre social et la médiathèque.

Enjeu des affichages du règlement intérieur et des tarifs sur les aires de Vitré communauté (information des familles et limitation des risques en cas de contentieux). Animation du projet social de l'aire à mettre en œuvre.

Enjeu de prise en compte des besoins des Gdv de passage et de coordination des acteurs (CDAS, CCAS, Centre social, écoles notamment) + convention Etat/EPCI sur l'aide à la gestion des aires d'accueil).



Nom et adresse de l'aire :

Chateaubourg La Basse Haye

Date de la visite : NR

Nom du rédacteur :

Représentant de l'EPCI :

Normes en vigueur : Équipement	
La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	Oui ●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	Oui ●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	Oui ●
Normes en vigueur : Gestion	
La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	Oui ●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	Oui ●
La gestion des arrivées et des départs	Oui ●
Le bon fonctionnement de l'aire d'accueil	Oui ●
L'entretien des espaces collectifs et des circulations internes	Oui ●
La perception du droit d'usage.	Oui ●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	Oui ●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	Oui ●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	Oui ●
Éléments complémentaires	
Règlement intérieur conforme au décret et affiché	Oui ●
Accès à internet (wifi)	Oui ●
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	Oui ●
Absence de Mobil-home	Non ●
Absence de Cabanisation	Oui ●
Présence d'encombrants/ferraille	Non ●
Logiciel départemental de gestion	Oui ●
Absence de dettes	4469

Constats et enjeux

La gestion est appuyée par un projet social dynamique. La présence de mobilhomes n'a pas été autorisée par l'EPCI mais représente la réalité de l'ancrage des familles. Contexte d'impayés et de relations complexes avec les familles.

Enjeu de travailler sur la sédentarisation des familles occupant l'aire depuis plusieurs années.



Nom et adresse de l'aire : **Etrelles** route
d'Erbrée

Date de la visite : **24 février 2025**

Nom du rédacteur : **AGV35**

Représentant de l'EPCI : **Gestionnaire technique de l'aire**

Normes en vigueur : Équipement	
La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	Oui ●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	Oui ●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	Oui ●
Normes en vigueur : Gestion	
La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	Oui ●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage ● permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine ● et à une astreinte technique téléphonique quotidienne.	Oui ●
Déchets collectés de manière régulière	Oui ●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	Non ●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	Oui ●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	Oui ●
Éléments complémentaires	
Règlement intérieur conforme au décret ●, remis aux usagers et affiché ●	Oui ●
Accès à internet (wifi)	Non
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	Non
Absence de Mobil-home	Oui ●
Absence de Cabanisation	Oui ●
Présence d'encombrants/ferraille	Oui ●
Logiciel départemental de gestion	Oui ●
Absence de dettes au 31/12/2024	

Constats et enjeux

Modalités de gestion à rendre conformes au décret d'application des aires.

Présence très importante d'encombrants et sanitaires vétustes. L'EPCI procède régulièrement à des travaux mais les dégradations sont récurrentes. Pose de plexiglas programmée pour améliorer l'isolation des blocs sanitaires. Nettoyage de l'APA en septembre 2025 par un chantier d'insertion.

Animation et coordination du projet social à mettre en oeuvre.

Enjeu de maintenir l'entretien de l'aire d'accueil et de mettre en oeuvre la coordination des acteurs du projet social (écoles et CDAS notamment). Enjeu d'assurer une astreinte 7/7 sur l'aire tel que le prévoit le décret.

Synthèse des besoins identifiés à inscrire au schéma révisé

Aire d'accueil	Enjeu d'une réponse adaptée à la sédentarité des familles (Chateaubourg) pour ne pas détourner ces aires de leur vocation de passage. Enjeu des modalités de gestion à rendre conformes au décret d'application des aires (correction des défauts d'affichage en cours)
Aire de petit passage	Enjeu d'une réponse aux stationnements diffus sur le sud de l'EPCI. La collectivité retient le principe de privilégier la médiation au cas par cas (après diagnostic de la situation et avec l'appui financier aux communes concernées) plutôt que de réaliser un terrain dédié à cet usage de type aire de petit passage été/hiver. Situation à réévaluer tous les 2 ans sur toute la durée du schéma.
Aire de grand passage/soupape	Sans objet pour les groupes > à 50 caravanes. Mais enjeu de l'accueil des groupes familiaux (10 à 30 caravanes) sur Vitré en période estivale notamment (besoin terrain en herbe).
Besoin de solution d'ancrage	L'aire d'accueil de Val d'Izé est en cours de transformation en solution d'habitat diversifié (terrain aménagé). Enjeu de proposer de l'offre légale d'ancrage + identifier les terrains privés régularisables + enjeu de préciser ces informations. Enjeu de définir la fonction du terrain de Chateaubourg (aire de passage ou terrain aménagé).
Terrains privés de gdv	Enjeu de réaliser une étude plus précise des terrains privés appartenant à des Gdv (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et d'information des familles.
Développement social	Animation des projets sociaux des aires à mettre en œuvre (Etelles et Vitré). Enjeu de prise en compte des besoins des Gdv de passage et de coordination des acteurs (CDAS, CCAS, Centre social, écoles notamment) + convention Etat/EPCI sur l'aide à la gestion des aires d'accueil).
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	Poursuivre l'implication de Vitré Communauté dans le suivi du schéma + enjeu de gouvernance du GIP AGV35, outil de mise en œuvre du schéma

Déclinaisons territoriales des orientations du schéma 2026/2032

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Autres équipements
VITRE	8 emplacements/ménages	1 AGP 5000m2 été	1 TFL* (2020)	/
CHATEAUBOURG	5 emplacements/ménages	/	1 TFL* (2020)	Transformation et adaptation de l'aire d'accueil en terrains aménagés pour les ménages ancrés identifiés. Si cette option était mise en œuvre, suppression du TFL prescrits sur la commune, et pas de création de nouvelle aire sur la durée du schéma 2026/31 (gestion des éventuels stationnements diffus par la médiation avec appui financier de la commune par l'EPCI).
ETRELLES	3 emplacements/ménages	/	/	/
VAL d'IZE	/	/	/	Transformation de l'aire de passage en terrain aménagé pour 3 ménages
LA GUERCHE DE BRETAGNE		/		Concernant les stationnements diffus de groupes familiaux et/ou de grands passages sur l'EPCI, poursuivre le principe de privilégier la médiation au cas par cas (après diagnostic de la situation et avec l'appui financier aux communes concernées) plutôt que de réaliser un terrain dédié à cet usage de type aire de petit passage été/hiver peut-être une réponse. Situation à réévaluer tous les 2 ans sur toute la durée du schéma.
Précisions des copilotes du schéma	*TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.			

À créer À réhabiliter Existant et conforme

AXE SOCIAL	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	Actions complémentaires
Vitré	●	●	●	Pilotage coordination du projet social sur l'aire ● Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur AGP 5000 m2 ●
Chateaubourg	●	●	●	/
Etelles	●	●	●	Pilotage coordination du projet social sur l'aire ●
Val d'Izé	/	/	/	Protocole scola et bilan annuel sur terrains aménagés ●
La Guerche de Bretagne	/	/	/	Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur l'aire de petit passage ●
Précisions des copilotes du schéma	Travailler à une mobilisation plus forte des acteurs du développement social Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle. La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.			

À créer À revoir À poursuivre et/ou développer



ANNEXE 1

Détail de la répartition des actions liées à la gestion des aires :

Accueil des usagers	VITRE	CHATEAUBOURG	ETRELLES
Présentation du terrain et des règles de fonctionnement	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Remise du livret d'accueil et infos sur services de droit commun du territoire	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Enregistrement de tous les membres de la famille (noms et dates de naissance)	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Vérification des dettes antérieures et interdictions de séjours en cours	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Remise et présentation du règlement intérieur	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Signature du règlement intérieur	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Attribution d'un emplacement et remise des clefs	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Etat des lieux de l'emplacement attribué	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Explications relatives aux installations techniques	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Encaissement des cautions	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Encaissement des prépaiements	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Ouverture des compteurs de fluides	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Etat des lieux de sortie, clôture des soldes financiers, restitution caution, etc.	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Fonctionnement de l'aire			
Écoute et traitement des demandes des usagers	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Assurer l'accueil physique et téléphonique des partenaires / prestataires ext	Gestionnaire / EPCI si intervenant ext	Gestionnaire / EPCI si intervenant ext	Gestionnaire / EPCI si intervenant ext
Délivrance d'attestation de séjour (pour faire valoir certains droits)	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Information des usagers des situations de consommation des fluides	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Prépaiement : informer les usagers concernés des coupures éventuelles	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Edition et distribution des factures	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Rappel au règlement intérieur et au respect des équipements	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI
Gestion des commandes fournitures	EPCI	Gestionnaire si inférieur à 150€	Gestionnaire si inférieur à 150€
Établir tableaux de suivi et bilan ALT2	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Remplir le logiciel de gestion	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Gérer les demandes de dérogation (durée séjour)	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Tenue d'un carnet de bord (main courante)	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Gestion des intervention entreprises extérieures	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI
Veille sur l'état des équipements et installations	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI
Relever les compteurs d'eau et d'électricité chaque semaine	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Aide administrative de 1 ^{er} niveau (lecture courrier et écrivain public)	Gestionnaire	Gestionnaire	EFS
Participation au comité de pilotage de suivi du fonctionnement de l'aire	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI
Fonctionnement de la Régie			
Préparation des régies (avances et recettes)	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Réalisation des factures et états de situation	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Encaissement des redevances et consommations de fluides	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Relance des usagers sur factures à payer	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI
Lancement des procédures de recouvrement en cas d'impayés	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI
Établissement et mise à jour des échéanciers en cas de dettes	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Établissement des soldes et états de situation de caisse	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Transferts des fonds vers le Trésor Public	EPCI	EPCI	EPCI
Bilans quotidiens, hebdomadaires et mensuels	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI



Entretien de l'aire	VITRE	CHATEAUBOURG	ETRELLES
Gestion du parc de déferrage le cas échéant	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Enlèvement des encombrants et véhicules abandonnés	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI
Nettoyage régulier des espaces publics et collectifs de l'aire (voiries, accès, trottoirs, local poubelles, salle commune...)	EPCI	Gestionnaire	EPCI
Nettoyage saisonnier (déneigement, ramassage des feuilles)	EPCI	Gestionnaire	EPCI
Nettoyage du local d'accueil	Gestionnaire	Gestionnaire	Non applicable
Entretien des espaces verts (tonte, taille, etc.)	EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Nettoyage des abords de l'aire et de l'accès à l'équipement	EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Organisation de la collecte des déchets et du tri sélectif	EPCI	Gestionnaire	Gestionnaire
Organisation de l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie	EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Nettoyage du parc de déferrage s'il existe	EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Entretien courant et petite maintenance des installations (électricité, serrurerie, petite maçonnerie, peinture, plomberie, etc.)	EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Entretien des réseaux des eaux pluviales et eaux usées (débouchage et nettoyage)	EPCI	EPCI	EPCI
Vérification des installations individualisées affectées aux usagers et intervention si besoin	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire
Travaux de nettoyage et d'entretien préventif (tags, peintures, etc.)	EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Établir les besoins en grosses réparations ou réfection des installations + organisation des travaux	EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Travaux de gros entretien annuel	EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Coordination des interventions extérieures et accompagnement des intervenants et prestataires	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Entretien courant et petite maintenance du parc matériel et des outils	EPCI	Gestionnaire dans la limite de 150€	Gestionnaire dans la limite de 150€
Coordination et partenariat: renforcer les liens entre usagers et services de droit commun			
Veiller à la prise en compte par les acteurs du territoire des familles gdv	EPCI	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire / EPCI
Assurer le lien entre les usagers et les acteurs sociaux et institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du projet social (accès aux services sociaux, d'insertion, de santé, éducatifs, de loisirs, socioculturels, etc.)	EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Remontées des demandes sociales des usagers aux partenaires et au copil de l'aire (veille sociale)	EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Information et orientation des usagers vers les services de droit commun	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire	Gestionnaire / EPCI
Suivi de la scolarisation et remontée des éléments vers les services municipaux	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire	Gestionnaire
Lien entre les familles et établissements scolaires	Gestionnaire / EPCI	Gestionnaire	Gestionnaire
Montage de projets collectifs (information, sensibilisation, prévention, etc.)	EPCI / AGV	Gestionnaire / EPCI / AGV	EPCI / AGV
Organisation et animation de réunions des usagers	EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Contribution à une meilleure connaissance des gdv sur le territoire	EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Médiation entre gdv et riverains des aires si besoin	EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Animation du comité de pilotage de l'aire (Fonctionnement et Projet Social)	EPCI	Gestionnaire / EPCI	EPCI
Gestion des stationnements hors aires sur l'EPCI			
Gestion des terrains de grands passage			
Gestion des terrains soupapes			
Gestion des terrains familiaux locatifs			
Gestion des stationnements hors équipements dédiés	EPCI	EPCI	EPCI
• Diagnostic de situation	EPCI	EPCI	EPCI
• Médiation entre les gdv et la mairie ou le propriétaire privé	EPCI	EPCI	EPCI
• Établissement d'une convention	EPCI	EPCI	EPCI
• Encaissements liés à la convention	EPCI	EPCI	EPCI
• Gestion des fluides et des ordures ménagères, nettoyage du site si besoin	EPCI	EPCI	EPCI
• Le cas échéant, engagement et suivi des procédures	EPCI	EPCI	EPCI